

INTERPELLATION

Quand le Département de la Formation et de la Jeunesse entend-il rendre le Plan d'études vaudois conforme à la Loi scolaire ?

Lors de l'élaboration des modifications de la Loi scolaire faisant office de contre-projet à l'initiative « Des notes pour une école transparente », le Grand Conseil a adopté un article 3a nouveau :

Objectifs d'apprentissage

L'école vise à faire atteindre à chaque élève des objectifs d'apprentissage. Ils sont définis dans un plan d'études en termes de compétences fondées sur des connaissances.

Si on consulte le plan d'études vaudois (PEV) – le site internet du DFJ indique qu'il a été mis à jour en mai 2004 – on constate que sa structure ne correspond pas à la définition légale. On y parle de compétences visées, de compétences associées à la compétence visée, de contenus, mais nulle part de « connaissances ». Les objectifs du PEV ne sont donc pas « définis en termes de compétences fondées sur des connaissances ». En d'autres termes, le PEV n'est pas conforme à la Loi scolaire.

Il ne s'agit bien sûr pas d'un détail. Lorsque la commission a travaillé sur ce texte, elle a précisément choisi les termes exacts de l'article 3a, et cet article a été un des termes du « compromis consensuel » qui a conduit au retrait de l'initiative. La notion de connaissances de base fait partie des grands enjeux sur lesquels les pédagogues se divisent. Dans la rédaction qu'il a adoptée, le Grand Conseil a délibérément considéré que les compétences visées par l'enseignement sont basées sur des connaissances.

On peut comprendre que le DFJ, à la suite de la révision de la Loi scolaire du printemps 2004, ait jugé que, dans un premier temps, il importait de traiter les nouvelles dispositions relatives à l'évaluation. Les modifications réglementaires sont entrées en vigueur à la rentrée d'août dernier. Mais nous attendons maintenant du DFJ qu'il s'attelle sans tarder à une autre révision : celle du plan d'études, afin de le rendre conforme à la loi. A quand cette seconde étape ?

Lausanne, 13 septembre 2005

Jacques-André Haury